Réf. Farde e-Assemblées : 2564312

N° OJ : **30**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

Objet : Fiches-projet 2024.- Annexes à la convention-cadre entre Hub.Brussels (Agence bruxelloise pour l'accompagnement de l'Entreprise) et la Ville.

Le Conseil communal,

Considérant la Convention-Cadre entre la Ville de Bruxelles et HUB adoptée par le Conseil communal le 21 octobre 2019;

Considérant que la Convention Cadre peut être complétée par des conventions de projet (fiches-projet) spécifiques qui détaillent les engagements des parties relatifs à un projet commun;

Considérant que le Ville de Bruxelles souhaite continuer à renforcer les collaborations au bénéfice des entreprises et commerces bruxellois en proposant de nouvelles fiches-projet;

Considérant que les fiches-projet portent sur les thématiques suivantes :

Collaboration VBX-HUB - Business Network ; Accompagnement urbanistique des dossiers commerces ; Soutien aux commerçants dans le cadre de leurs demandes de primes communales et régionales ; Accompagnement des commerçants dans le cadre des chantiers ; Projet-pilote «Logistique douce».

Collaboration Entreprendre-HUB: Accompagnement des implantations commerciales ; Salons et séminaires Retail/Mapic ; OpenSoon BXXL ; Jury Kokotte ; Valorisation conjointe du label Artisan.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

Article unique : Les fiches-projet entre la Ville de Bruxelles, Entreprendre et HUB, jointes au présent arrêté, sont adoptées.

Annexes :

Fiches-projet VBX-HUB FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention-Cadre 2019 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Fiches-projet Entreprendre-HUB FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)